



## Indemenisation suite sinistre vols par effraction

Par **titi02101971**, le **03/03/2013** à **03:39**

bonsoir,

suite a un sinistre il y a 4 mois, l'assurance reffuse de me fournir le rapport d'expert et de me renvoyer les documents factures pour que je puise les fournir a un expert pris part mes soins suite a aucune reponse ou nouvelles de MMA a qui j'ai precise que je n'avait plus rien suite au vols par effraction constate par la gendarmerie sur place de ce fait plus de meubles, lits, service pour repas et vettements tout a ete emporte mais MMA ne fait rien et me repond seulement d'etre patient. mais pour racheter il faut au moin le rapport d'expert.

De plus a cet information ont me laisse entendre il y a 1 mois que je doit rencontre une autre personne pour evaluer si je dit vrai ou mensonge malgre constat sur place des gendarmes mais bon pour avance sur le dossier ont accepte mais malgre l'acceptation aucun rendez-vous et deja 1 mois que l'on ma annoncee cet rencontre.

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **07:46**

bonjour

[citation]l'assurance refuse de me fournir le rapport d'expert et de me renvoyer les documents factures pour que je puise les fournir a un expert pris part mes soins[/citation]

Pour information: quand vous transmettez des pièces il est toujours préférable que vous en gardiez copies

Votre expert indépendant va se rapprocher de l'expert assurance pour les obtenir  
[citation]De plus a cet information on me laisse entendre il y a 1 mois que je doit rencontre  
une autre personne pour évaluer si je dis vrai ou mensonge[/citation]  
Le déménagement complet d'un logement par des cambrioleurs est normalement peu courant  
pour un assuré moyen, ce qui pourrait expliquer la position de l'assureur

L'expert a certainement rendu un pré-rapport à son mandataire. Selon les normes propres à  
chaque compagnie le dossier passe à un échelon supérieur  
Le pré-rapport permet à l'assureur de prévoir une évaluation du dossier, mais ne peut vous  
être transmis en l'état.

Si la garantie est bien acquise, en fonction de cette évaluation, rien n'empêche l'assureur de  
verser une provision.

Sans défendre l'expert de l'assurance, il faut reconnaître qu'il doit chiffrer point par point la  
valeur et la vétusté éventuelle avec les documents que vous avez pu fournir. Pour le reste il  
doit rechercher les prix .... et tenter de prouver la véracité.

Vu l'importance du sinistre, vous avez bien fait de prendre un expert d'assuré, certes  
tardivement, mais que je juge indispensable

Par **titi02101971**, le **04/03/2013** à **22:33**

bonsoir,  
merci pour vos reponses mais pour complement d'information l'expert a deja remis sont  
rapport chiffre a MMA de plus, je peut comprendre un complement d'expertise mais ce que je  
trouve innacceptable c'est le refus d'information ou de demarches pour la rencontre avec une  
autre personne plus rapide car sans information et sans motivation de la part de MMA reste  
desagreable sachant que la pub qu'il font ne correspond pas du tout a la realite.

Par **chaber**, le **05/03/2013** à **06:59**

si l'expert a remis son rapport chiffré, l'assureur peut vous en donner copie que vous  
soumettez à votre conseil

Par **titi02101971**, le **05/03/2013** à **22:32**

bonsoir,  
merci de votre reponse mais j'ai deja reclamer ce rapport en AR mais MMA se refuse a me  
donner copie et a me donner rendez-vous avec la personne de leur choix pour verification de  
mes dire afin d'avance sur le dossier.  
Merci de vos reponses.

Par **chaber**, le **06/03/2013** à **18:04**

bonjour

il eût été judicieux de prendre votre conseil pour l'expertise. Mais bon, on ne peut revenir en arrière

[http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c\\_33662/indemnisation-des-dommages-le-role-de-l'expert-d'assurance-les-etapes-de-l'expertise?cc=c\\_51663](http://www.ffsa.fr/sites/jcms/c_33662/indemnisation-des-dommages-le-role-de-l'expert-d'assurance-les-etapes-de-l'expertise?cc=c_51663)

"La réglementation prévoit l'obligation de communiquer le rapport de l'expert en cas de mise en jeu d'une assurance automobile ou dommages ouvrage.

**Pour les autres assurances de biens, les assureurs membres de la FFSA se sont engagés à ce que le rapport d'expertise soit transmis aux assurés qui en font la demande.**

Ils se sont également engagés à ce que les contrats d'assurance informent les assurés de cette possibilité."

Par **titi02101971**, le **06/03/2013** à **19:19**

bonsoir,

merci pour vos info mais la demande de recevoir copie du rapport d'expert a déjà été faite en courrier AR mais reste sans réponse téléphone ou écrit de MMA.

Il est désespérant car il se révolte contre les personnes qui s'en servent mais il fait tout pour.

Par **chaber**, le **07/03/2013** à **14:42**

bonjour

comment avez-vous su que l'assureur avait reçu le rapport d'expert?

Votre conseil n'est-il pas intervenu auprès de son confrère?

Par **titi02101971**, le **07/03/2013** à **18:18**

bonsoir,

j'ai appris que MMA a reçu le rapport de l'expert car j'ai appelé le cabinet d'expert qui me l'a annoncé.

Donc, je suis surpris et decu de voir que MMA ne me communique pas la copie de ce rapport malgret une demande ecrit car il mon simplement repondue par courrier qu'il ne servait a rien de leur envoyer des courrier a repetition.  
Merci de votre reponse information.

Par **chaber**, le **07/03/2013 à 18:59**

bonjour

vous demandez en LRAR au médiateur, service clientèle au siège social de votre assureur, de donner suite à votre demande dont vous joignez copie.

Vous pouvez rappeler dans votre courrier les indications que je vous ai fournies (site FFSA cité plus haut)

Sans réponse, vous devrez saisir les tribunaux compétents.

Par **titi02101971**, le **07/03/2013 à 22:56**

bonsoir,

merci de reponses, je vais procedez a la demarche suivant vos indication et je vous tiendrait informer.

Merci encore et a bientôt.